

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2026

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Emmanuel BILLET, maire. M. Jean-Marc JEANDOT est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Michel BONIN, Christian BOISSON, Jean-François BOULIER, Angélique DEMUS, Marie-Pierre HENNEQUIN, Jean-Marc JEANDOT, Danielle LIVROZET, Antoine MARCHAL, Évelyne PETIT, Éric PONSON, Martine PRELY, Mathieu SOULAGE.

Excusée : Mélissa JEANJACQUES donne pouvoir à Angélique DEMUS.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal du conseil municipal du 27 mars 2026. Madame Evelyne PETIT, regrette que son nom ne soit pas mentionné dans les échanges sur le marché du samedi matin, point abordé en questions diverses, sans contester le fond du résumé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité par 13 voix et 2 absentions (Mme Évelyne PETIT et M. Jean-François BOULIER) le procès-verbal de sa précédente séance du 27 mars 2026.

Objet de la délibération : Délégation au maire pour recruter les agents contractuels de remplacement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés.

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

Objet de la délibération : Demande de subvention de l'association du guidon Bletteranois pour le 6^{ième} petit tour du Jura des écoles de cyclisme.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de demande de subvention de M. Sébastien FAVIER Président de l'association du Guidon Bletteranois. Cette association sportive contribue à la formation de nombreux jeunes du secteur, Monsieur le Maire propose de soutenir cette association à l'occasion de son 6^{ième} petit tour du Jura des écoles de cyclisme qui se déroulera le 28 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'attribuer une subvention de 200 euros à l'association du Guidon Bletteranois pour l'organisation du 6^{ième} petit tour du Jura des écoles de cyclisme.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2026.

Objet de la délibération : Demande de subvention de l'association Retraite Sportive Bletteranoise.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'association de la Retraite Sportive Bletteranoise. Considérant que cette association propose une activité pétanque hebdomadaire quai de seille et participe au dynamisme du cœur du village,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'attribuer une subvention de 50 euros à l'association de la Retraite Sportive Bletteranoise, pour l'année 2026.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2026.

Objet de la délibération : Convention avec le groupement GIE Cancel Bresse pour une demande de servitude de passage du SAUMODUC sur les parcelles AW 141 et YD 96 en propriété privée sur la commune de Ruffey-sur-Seille.

Monsieur le Maire expose que la commune est traversée par une canalisation de transport de saumure entre ETREZ et POLIGNY appartenant au GIE CANCEL BRESSE, Groupement d'Intérêt Economique au capital de 6 503 084 euros, ayant son siège social 73 rue Jules Ferry, 92250 La Garenne-Colombes. Ce somoduc, traverse des terrains appartenant au domaine privé de la commune et font l'objet d'une convention avec le GIE CANCEL BRESSE.

Suite aux récentes interventions de réparation, l'entreprise s'est rendue compte que les parcelles cadastrées AW141 et YD96 n'ont pas de convention afin de préciser les conditions de la servitude de passage.

Cette servitude sera indemnisée à hauteur de 150 euros à la signature (une seule fois) pour les 46 mètres de canalisation traversant ces deux parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne délégation à M. le Maire pour signer la convention de servitude sous seing privé et tout document nécessaire à sa réitération par acte authentique relatifs à la canalisation désignée.

<u>Objet de la délibération :</u> Contrat d'approvisionnement de granulés pour une durée de 2 ans.

Monsieur le Maire est sollicité par l'entreprise BFC Granules pour la mise en place d'un contrat d'approvisionnement de granulés de bois en pellets de 6 mm, afin de garantir un tarif indexé selon la formule indexée à 80% sur l'indice CEEBvrac et à 20% sur l'indice IT :

$$\text{prix HT}_{\text{mois } m} = 340.91 * (0.8 * (\text{CEEbvrac}_{\text{mois } m-2} / 146.6 + 0.2 * \text{IT}_{\text{mois } m-2} / 164.59)$$

Où CCEBvrac est l'indice CEEB granulé vrac producteur et IT est l'indice CNR REG Porteur. Pour information, le mois m0 est avril 2026, le prix HT en avril 2026 est fixé à 340.91 euros, l'indice CEEBvrac de février 2026 est de 146.60 et l'indice IT de février 2026 est de 164.59.

Ce contrat garantit l'entreprise sur un volume à produire et maintenir un tarif correct pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'entreprise BFC granules pour un volume de 12 tonnes par an environ.

<u>Objet de la délibération :</u> Tarif des cartes avantages jeunes 2026/2027.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 3 du conseil municipal du 23 mai 2025 mentionnant la possibilité aux jeunes de la commune âgés de 14 à 24 ans de bénéficier de la carte « avantages jeunes » au prix de 2 euros. Le tarif d'achat des cartes pour la commune était de 9 euros en 2025-2026. Le tarif est inchangé pour 2026. Considérant que chaque année, une trentaine de cartes sont demandées, monsieur le maire propose de maintenir une participation des jeunes à 2 euros par carte, sans changer la tranche d'âge des bénéficiaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Fixe la participation à 2 euros pour la délivrance d'une carte « avantages jeunes » 2026-2027 pour la tranche d'âge 14-24 ans, soit les jeunes nés entre le 01/01/2002 et le 31/12/2012.

<u>Objet de la délibération :</u> Remboursement par mandat à un membre du conseil municipal pour l'achat d'un tapis d'entrée de la salle polyvalente.
--

Monsieur le Maire indique qu'un tapis coco sur mesure a été acheté par internet à la société INFINI TAPIS pour changer celui de la salle polyvalente pour un montant de 219,60 euros. La somme a été avancée par Monsieur Emmanuel BILLET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte l'achat du tapis,

Autorise la commune à rembourser Monsieur Emmanuel BILLET par mandat pour un montant de 219,60 euros.

Objet de la délibération : **Demande de subvention de travaux sur les lavoirs rue du moulin et rue Lecourbe.**

Le toit du lavoir de la rue du moulin présente des signes de faiblesses. Les tôles en cuivre du faîtage doivent être refixées régulièrement, plusieurs tuiles s'écaillent. Il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux avant que les dégâts ne s'amplifient. Le montant total des travaux s'élève à 14 184,44 euros TTC. Cette somme est composée d'un poste charpente et couverture pour un montant de 10 354.04 euros TTC, selon le devis de la société CB2A et d'un poste zinguerie pour un montant de 3 830.40 euros TTC selon le devis de la société ZING'UP. Ce lavoir se situe dans le périmètre des bâtiments de France imposant certaines contraintes que les devis ont anticipées.

Il est évoqué que ce lavoir s'envase. Effectivement, depuis que le seuil posé par l'EPAGE en 2019, le niveau de l'eau est plus élevé. Il sera demandé à l'EPAGE de déplacer ce seuil de répartition de débit juste en amont du lavoir.

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le jour de la journée citoyenne plusieurs participants ont œuvré pour dégager le lierre et la glycine envahissants la toiture du lavoir de la rue du Général Lecourbe. Plusieurs défauts sont mis en lumière par un artisan qui constate une anomalie de conception de la toiture qui est trop plate pour les tuiles employée et que les chevrons semblent fragiles. Il est décidé que ce lavoir pourra faire objet de réparations ultérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Demande une subvention DETR et auprès du département du Jura.

Approuve le plan de financement prévisionnel suivant : subvention DETR espérée de 30% soit 3 546 euros, subvention du conseil départemental espérée de 30% soit 3 546 euros, récupération du FCTVA de 2 326 euros et autofinancement 4 766 euros.

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Questions diverses

DIA :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les ventes de la maison appartenant à M. Didier RAMEAUX au n°340 à Bard et de l'appartement de Monsieur Alain SCHORI situé 1 rue d'Oisenans.

Virement de crédits :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a pris un arrêté de virement de crédits dans le cadre de la délégation consentie par délibération n°9 du 6 mars 2026.

Les crédits prévus pour les travaux effectués par le SIEDEC nécessitent un changement de comptes par une diminution des crédits au chapitre 204 au compte n°2041582 pour un montant de 13 000 euros, une augmentation de crédits au chapitre 23 compte n°238 pour un montant de 18 000 euros et enfin une diminution de crédits au chapitre 21 au compte n°2188 pour un montant de 5 000 euros.

Chapitre	Budget voté par chapitre le 06/03/2026	Nature des comptes concernés	Virement de crédits n° 1	Budget actualisé par chapitre le 19/05/2026
204	43 000€	2041582	-13 000€	30 000€
23	16 000€	238	+18 000€	34 000€
21	324 839€	2188	-5 000€	319 839€

Commissions CCBHS :

Monsieur le Maire avait informé les membres du conseil municipal de la liste des commissions créée par la CCBHS où un membre de chaque commune peut siéger. Les membres du conseil municipal se sont positionnés :

Intitulés des commissions créées par la CCBHS	Titulaire	Suppléant
Tourisme et à l'attractivité territoriale et projet grand site	Catherine BERTIN	
Aménagement du territoire, à l'Urbanisme (PLUI), la Planification,	Jean-Marc JEANDOT	Antoine MARCHAL
Eau et l'Assainissement (dont SPANC)	Antoine MARCHAL	
Développement économique, à l'Innovation et au Numérique		
Solidarités, à l'Action sociale et aux Services à la population (dont EVS)	Marie-Pierre HENNEQUIN	
Enfance et aux Services éducatifs (dont PAT)	Marie-Pierre HENNEQUIN	
Vie associative, à la Jeunesse et à la Citoyenneté (dont sport)		
Développement culturel, Animation du territoire et Patrimoine (dont mémoire locale)	Mélissa JEANJACQUES	
Environnement, à la Transition écologique et aux Mobilités		
Voirie, aux Infrastructures et aux Réseaux	Antoine MARCHAL	
Patrimoine communautaire, aux bâtiments et aux Moyens généraux		
Finances, à la Prospective et à la Stratégie budgétaire		

Mobilier et vaisselle salle polyvalente :

Monsieur le Maire remercie les deux groupes de travail pilotés par Martine PRELY pour réfléchir au mobilier de la salle polyvalente et à sa vaisselle.

De nombreuses tables ont des coins cassés, des chaises sont abîmées et ne tiennent plus suffisamment le dos. Après consultation de plusieurs fournisseurs, le commercial de l'entreprise SEDI est venu présenter plusieurs modèles de chaises et tables. Un modèle de chaise proposé semble convenir : elles sont robustes, confortables et à un prix raisonnable de 40 euros TTC l'unité. Concernant les tables, le choix est plus difficile. On retrouve le modèle de table actuel en mélaminé. Elles risquent de s'abîmer de la même façon que les tables actuelles. Il existe aussi un modèle de table en polypropylène alvéolé au prix de 74 euros TTC. Ces tables sont légères mais d'une largeur plus faible (76 cm au lieu de 80 cm) et sont moins qualitatives visuellement. Il est proposé de se donner le temps de la réflexion. Jusqu'au prochain conseil municipal début juillet, chaque membre peut chercher de son côté et apporter d'autres propositions.

La vaisselle a été inventoriée. Elle est dépareillée et incomplète pour une capacité de 120 personnes. Pour exemple, nous ne disposons que de 56 tasses à café. Le groupe va poursuivre son travail pour faire des propositions d'achat. Une somme conséquente sera certainement à prévoir pour remédier à ce réassort.

Les meubles de rangement en inox ont été nettoyés, les portes graissées. Il est proposé d'utiliser l'espace au-dessus de ces deux armoires accolées pour créer deux caissons en mélaminé pour ranger du matériel actuellement entreposé dans les armoires à vaisselle (stock des produits d'entretien, vaisselle complémentaire, etc.) Un devis va être demandé à Florent BRETIN, agenceur.

Un espace de rangement pour les balais et set de nettoyage a été organisé en interne dans le premier placard de la salle.

Bilan de la commission communication

La commission a fait le constat que la commune dispose déjà de nombreux canaux de communication : l'affichage (officiel vers l'épicerie et secondaire dans 8 points du village), le site web regroupant l'ensemble des informations officielles (PV des conseils municipaux, arrêtés, PLU, etc.), le magazine annuel retraçant les événements de l'année écoulée, la page facebook (en sommeil depuis juin 2023), le groupe whatsapp regroupant les bénévoles.

Monsieur le Maire remercie Mmes Angélique DEMUS et Mélissa JEANJACQUES pour la prise en main et l'actualisation régulière et pertinente de la page FACEBOOK de la commune.

Afin de toucher toutes les tranches d'âge et habitudes de la population, la commission propose de prendre un abonnement à l'application Intra Muros ou Panneau Pocket. Ces applications ont l'avantage d'envoyer des notifications à l'utilisateur. Le coût est d'environ 25 euros par mois. La commission laisse le soin aux membres du conseil de tester ces applications pour faire leur avis sur leur utilité.

Afin d'avoir une information papier plus régulière directement dans les boîtes aux lettres, un groupe de travail constitué de Mmes Danielle LIVROZET, Marie-Pierre HENNEQUIN et

Monsieur Alain LAPLAGNE proposent la rédaction d'une feuille A4 recto-verso qui serait diffusée 3 fois par an afin de communiquer les actualités de la mairie.

Bilan de la commission voirie et sécurité routière

Monsieur Antoine MARCHAL fait le point sur les travaux prévus. Pour la remise en état des cunettes du rond point, un devis est signé pour un montant de 9 551,46 euros TTC. Nous profiterons de la mise en place de ce chantier pour changer l'assise d'une grille d'eau pluvial rue du général Gauthier pour un montant de 585,60 euros TTC et pour sécuriser l'avaloir d'eau pluvial vers le pont du Sedan route de Lons.

La commission s'est déplacée route de la prairie pour constater les dégâts sur la route occasionnés par les terriers de ragondins. Pour mettre en œuvre une solution technique, il est nécessaire de se rapprocher de l'OFB et de l'EPAGE.

La commission s'est rendue rue de la Brizarde pour réfléchir à l'organisation du chemin piéton. Les aménagements de la commune de Saillenard peuvent servir d'exemple. Ce chemin s'arrête route de Juhans. Le conseil municipal demande à ce que soit étudié, dans un deuxième temps, la sécurisation des piétons jusqu'au lotissement des prés de l'étang. Un busage du fossé côté maison pourrait être une solution.

La commission réfléchit à la gestion des épaulements. Mettre du gravier chaque année ne s'avère pas être une solution. Il est très rapidement projeté sur le côté et l'épaulement disparaît rapidement. Une solution pourrait être de mettre en place du béton strié. Il aurait l'avantage de tenir sur le long terme la chaussée, de signifier clairement aux automobilistes la largeur de la route. Son inconvénient pourrait être son coût. La commission propose qu'un essai soit réalisé route de Lombard, dans sa partie la plus dégradée.

Afin de poursuivre les investissements pour la mise en conformité de la défense incendie de la commune avec le RDDECI, il est proposé d'étudier la mise en place d'une citerne incendie dans le hameau du gravier. Un terrain communal le long de la route pourrait convenir. Un devis à l'entreprise Delarche va être demandé pour établir une poche ou une citerne enterrée. Ces travaux seraient complétés par la fin de la mise aux normes de la poche incendie située au pré rouge (stationnement des camions)

L'enfouissement des lignes rue des bourgeons commencera fin mai.

Bilan de la commission bâtiment mairies

Le bâtiment mairie-école doit poursuivre sa rénovation afin que chacun des services puisse fonctionner de manière optimale. Côté école, l'accueil périscolaire au rez de chaussé, côté parc semble être la meilleure solution. La salle de cantine à l'étage avec sa cuisine convient et est bien organisée. L'école souffre d'une salle de classe trop petite à l'étage qui est en plus défraîchie. Les préaux ont des murs qui présentent des fissures. L'objectif serait de construire une salle de classe, éventuellement une salle de motricité, une salle des maîtres et un bloc sanitaire vers les préaux. La salle de classe du haut libérée pourrait servir de bureau pour les nombreux intervenants qui viennent en appui pour les élèves à besoin. (RASED, ...)

Dans une vision à plus long terme, le deuxième étage pourrait servir à des locaux de service. Le volume utilisé pourrait comprendre les combles.

L'accès aux personnes à mobilité réduite reste un objectif à moyen terme. La possibilité de mettre en ascenseur desservant l'ensemble des étages est à étudier. Il pourrait se situer dans le hall principal (structure en verre par exemple) ou dans l'emprise du bureau actuel de l'école.

Les sanitaires de la mairie sont à revoir à court terme. En effet l'évacuation se fait dans le réseau d'eau pluvial. De plus ils donnent directement dans la salle de réunion les rendant inutilisables par les personnes de passage qui viennent en réunion. Un point d'eau pourrait être aménagé dans la salle bleue, servant de salle de convivialité des personnels.

Enfin, la commission propose de manière urgente, de rénover murs et plafond de la salle de classe actuellement à l'étage. Des devis vont être prochainement demandés et les enseignants consultés.

Coffrets électrique :

Une réflexion est à mener sur l'alimentation électrique quai de Seille. Les food trucks utilisent actuellement une prise en libre accès avec une porte cassée. Le marché du samedi matin n'a pas un accès correct au branchement électrique. Certaines manifestations comme le marché de Noël nécessitent un branchement puissant. L'idée serait de disposer de 2 coffrets « forains », l'un vers l'arrêt de bus, l'autre vers la boulangerie. Ils pourraient être dimensionnés chacun en 18 kVA. Un abonnement de 12 kVA pourrait être souscrit quitte à le faire passer à 36 kVA sur demande. Un devis à l'entreprise Favier pourrait être demandé.

Travaux EPAGE :

Concernant les travaux du vieux pont, l'entreprise PETITJEAN retirera les batardeaux fin mai 2026. Des pierres placées par l'EPAGE sur le radier du vieux pont ont été descellées. L'entreprise va les replacer. Enfin, un nouvel échafaudage sera mis en place pour terminer les travaux sur le vieux pont interrompus l'année dernière par les crues.

Dans la continuité des années précédentes, l'EPAGE va poursuivre ses travaux : curage du piège à sédiment en aval du moulin, rénovation du vannage de la colonie. Les travaux interrompus en aval du déversoir du prieuré sont en attente des services d'ENEDIS : le câble d'alimentation électrique d'une maison traverse le canal sans être suffisamment enfoui.

Appartement au-dessus de l'épicerie :

Le 31 décembre 2025, une fuite sur le tuyau du radiateur dans une chambre de l'appartement au-dessus de l'épicerie a été détectée derrière la cloison. Le radiateur a été physiquement isolé. Pour maintenir la chauffe dans la pièce un radiateur électrique qualitatif sera mis en place par l'entreprise BAZENET pour un montant de 828,30 euros TTC.

Bâtiments colonie du métro :

La colonie du métro cesse son activité et les bâtiments et terrains sont mis en vente par la RATP, propriétaire.

Les platanes quai de seille :

Les arbres sont vieillissants et nécessite le changement de certains.

Comités consultatifs :

Plusieurs personnes extérieures souhaitent être ajoutées :

Lien social avec les associations jeunes et anciens : Mme Michelle GENTIL

Communication : Mme Michelle GENTIL

Culture et patrimoine : MM. Jean-Paul GAUTIER et Daniel THOUVENOT

Bâtiment mairie-école : M. Jérôme VITTORI

La séance est levée à 23h25.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc JEANDOT



Le Maire,
Emmanuel BILLET



